

**MAIRIE DE BEAULON**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE BEAULON**

Session Ordinaire  
Séance du 08 juin 2017

**Nombre de membres :**

**Afférents au Conseil Municipal : 13**

**En exercice : 18**

**Qui ont pris part à la délibération : 13**

Date de la convocation : 30 mai 2017

Date de l'affichage : 30 mai 2017

L'An deux mil dix-sept et le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le trente mai deux mil dix-sept.

**Etaient présents :** Mrs LOGNON Alain, Maire, BENIGAUD Patrick, FRIZOT Bernard, MORIN Daniel, GILLARDIN Jean-Michel, VIZIER Jérôme, CHARPENTIER Jean-Marie, Mmes BERGER Christine, RABOUTOT Odile, ROBOTA Colette, GUYOT Marie-Louise, MARECHAL Marie-Noëlle, LAVOCAT Hélène.

**Excusées :** Mmes VALLA Marie-Paule, DUPONT Sandra

**Absents :** Mme PRIEUR Carole, Mrs FAVARETTO Alain, BERNON Gérard

**Secrétaire :** Mme ROBOTA Colette

<b>DELIBERATION POUR ADHESION AU PROJET GTMC</b>
--

Monsieur le Maire présente la carte de l'itinéraire sur notre Territoire de la Grande Traversée du Massif Central à VTT. En effet, l'ancien tracé a été déclassé en 2013 ; en raison d'un manque d'entretien mais demeure un produit à fort potentiel touristique et économique. Afin de relancer la GTMC, 10 départements, 3 régions et 5 parcs naturels régionaux se sont liés pour travailler sur un itinéraire sur l'ensemble du Massif Central.

L'entretien des chemins restera à la charge de la Commune mais ce projet n'incombera pas de dépenses supplémentaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

Autorise le Département à mettre en place l'itinéraire et l'inscrire au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires,

Assurer l'entretien annuel des chemins concernés conformément à votre délibération concernant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées,

Informier le Département de toute modification ou problème sur les chemins concernés,

Autoriser le Département à effectuer et entretenir le balisage sur mobilier existant

**DELIBERATION POUR VERSEMENT DE LA COTISATION 2017 A  
DOM'SERVICES PLUS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association « Dom'Services Plus » qui sollicite la Commune pour le versement de la cotisation 2017 s'élevant à 2 891,70 €.

Lors de la précédente réunion de Conseil Municipal, la cotisation avait été votée pour un montant de 2 813, 50 € en faveur de l'Association de Service Maintien à Domicile qui a donc changé de nom.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 14 avril 2017.

**OPPOSITION AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE  
« SPECIALE » DU MAIRE AU PRESIDENT DE L'EPCI  
A FISCALITE PROPRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de l'EPCI à fiscalité propre

En effet, après les recompositions intercommunales intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nouveau Président de l'EPCI va se voir attribuer automatiquement certains pouvoirs de police spéciale. Toutefois, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2017, les Maires ont la possibilité de s'opposer à ce transfert.

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté d'opposition au transfert.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, avec 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, acceptent la signature dudit arrêté par Monsieur le Maire.

**DELIBERATION POUR PASSAGE**

## **A LA SEMAINE DE 4 JOURS D'ECOLE**

Monsieur le Maire informe que le passage à la semaine de 4 jours d'école, suite au changement de gouvernement, est envisageable dès la rentrée de septembre 2017, avec demande de dérogation auprès du DASEN. Le Conseil d'école et les parents (après sondage) ayant émis le souhait de revenir à la semaine de 4 jours pour les enfants de l'école de BEAULON, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide de remettre en place la semaine de 4 jours d'école à la rentrée de septembre 2017.

## **DELIBERATION POUR VENTE DE TERRAIN A MR ET MME MULLER ALEXANDRE ET MARIE ASTRID**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr et Mme MULLER Alexandre et Marie Astrid, actuellement domiciliés Chemin de Percy à MOLINET (03510); souhaitent acheter un terrain au lotissement de « La Garenne ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- de vendre à Mr et Mme MULLER Alexandre et Marie Astrid, une partie de la parcelle AO 446 correspondant au lot n°4, d'une superficie de 1025 m<sup>2</sup>
- fixe le prix du m<sup>2</sup> à 14 euros,
- laisse à la charge de l'acquéreur les frais de notaire et de bornage.
- donne tous pouvoirs à Mr LOGNON avec faculté de déléguer tous pouvoirs à tous membres du Conseil Municipal pour la signature des documents relatifs à cette vente

*Annule et remplace la précédente*

## **DELIBERATION POUR CREATION DU CHEMIN DE LA GARENNE**

Suite à la création de la nouvelle partie du lotissement de la Garenne, Monsieur le Maire propose de nommer la voie qui a été créée dans le lotissement. Il propose que la voie se nomme « Chemin de la Garenne ».

Après délibération le Conseil Municipal décide par 13 voix pour, 0 abstention et 0 contre, de nommer cette voie « chemin de la Garenne » et charge Monsieur le Maire d'établir tous documents permettant de régulariser ce dossier.

## **CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DU CHEMIN DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'article 141-3 du Code de la voirie routière qui prévoient que le classement des voies communales est prononcé par le Conseil Municipal et que les délibérations sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

Considérant que le chemin de la Garenne conservera la fonction de desserte et de circulation,

Considérant l'existence d'espaces verts,

Après délibération le Conseil Municipal par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- Décide le classement dans la voirie communale du chemin de la Garenne ainsi que des espaces verts définis sur le plan ci-annexé
- Donne tout pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et document cadastral

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOGNON Alain informe que l'aide financière attribuée aux communes dans le cadre de la mise en place des TAPs sera supprimée. Il propose de réfléchir si l'ouverture de l'accueil de loisirs sera maintenu ou pas le mercredi, suite au retour de la semaine à 4 jours d'école.

Monsieur LOGNON Alain présente le plan du géomètre pour la 2<sup>ème</sup> partie du lotissement la Garenne.

Monsieur LOGNON Alain présente le plan dessiné par l'architecte d'Allier Habitat concernant le projet de foyers logements pour personnes âgées. Cette structure collective sera implantée sur un terrain communal, à moins de 100 m des commerces. Elle comprendrait 6 appartements d'environ 50 m<sup>2</sup> chacun. Ce projet, envisageable en 2018, sera destiné aux personnes âgées à mobilité réduite. La voirie et les réseaux uniquement seront à la charge de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.